

Monsieur le Président, vous n'avez pas répondu  
à la lettre ouverte du 16 janvier 2006.

Répondez vous maintenant à cette nouvelle  
« lettre ouverte-pétition »

Aujourd'hui l'Etat a annoncé qu'il apporterait un complément de compensation pour *approcher* un équilibre sur le transfert du financement des allocations de RMI.

On sait que cette compensation ne sera toujours pas suffisante, dans cette situation tous les Départements recherchent comment remplir le plus de conditions pour récupérer la part la plus importante du « gâteau » même s'il est bien maigre.

Messieurs POPELIN et GARNIER, Vices-Présidents, nous ont confirmé que depuis 1988 rien n'a changé, s'il faut contractualiser c'est uniquement pour préparer le partage de la future rallonge de compensation entre les Départements.

En réalité tout ça n'a rien à voir avec nos missions et c'est un leurre pour les populations concernées.

Plutôt que de vous engager dans une démarche dangereuse (note de cadrage), ne vaudrait-il pas mieux faire un bilan, une évaluation des dispositifs *projet-ville-RMI* et d'aborder cette question en CTP comme cela vous a été demandé par des organisations syndicales.

La note de cadrage stipule que les dérives de la loi pourraient avoir comme conséquence de produire des contrats sans qu'un véritable travail d'insertion puisse être développé. Mais comment pourrait-il en être autrement lorsqu'on demande aux Circonscriptions d'accomplir des missions en constante évolution à l'image de notre société, avec pour partenaires des institutions qui peu à peu restreignent leurs propres missions et champs d'intervention.

Or en temps que personnel des circonscriptions sociales et assistants sociaux, il entre dans nos missions d'apporter à notre employeur, le Conseil Général, « les éléments susceptibles d'éclairer les décisions en matière de politique d'action sociale » ; (art : 23 du code de déontologie de l'association nationale des assistants de Service Social).

C'est ce que nous avons fait lors de la réunion du 15 décembre 2005 qui avait pour objectif la présentation de la structure référente R.M.I.

Cependant, notre sentiment actuel est de n'avoir pas été entendus, puisque Madame Sacuto, directrice de la Prévention et de l'Action Sociale, écrivait le 20 décembre 2005 : « J'ai conclu la réunion sur les points suivants : « la note de cadrage va être en partie réécrite, non pour en changer le fond, (elle n'est pas « erronée »), mais pour préciser la lettre de la loi.

Nous profitons de ce courrier pour vous rappeler les points de la première note de cadrage sur lesquels nous ne pouvons être d'accord, puisqu'ils vont à l'encontre du respect de l'éthique et de la déontologie qui caractérisent notre profession.

